

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

IMPACT 2028

Développer L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE





LA RÉGION AU CŒUR DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET DES ENJEUX DE DEMAIN



avons mené une grande concertation afin de mieux cibler vos attentes et vos priorités, puis d'élaborer une stratégie commune et ambitieuse pour la relance de l'Île-de-France. Cet exercice participatif a été un immense succès avec près de dix fois plus de contributeurs que lors de la précédente stratégie en 2016. Notre région peut compter sur de nombreux atouts car il s'agit de la première région économique d'Europe, qui bénéficie d'un tissu économique dense et diversifié, ainsi qu'une main d'œuvre bien formée et hautement qualifiée. Son potentiel universitaire et de recherche, dont la notoriété est mondiale, a également permis de placer notre territoire au sommet en termes d'innovation. Pour autant, nous ne comptons pas en rester-là car notre ambition est de défendre une région résiliente, innovante et souveraine, capable d'attirer et de rayonner mondialement, tout en contribuant à la résolution des grands défis de notre temps. Ainsi, la défense de notre souveraineté, la décarbonation de notre économie, le rebond des entreprises face à la crise, la réduction des inégalités sociales et territoriales, la consolidation de notre position de leader dans les innovations stratégiques, l'attractivité des entreprises et des talents ou encore la simplification et modernisation de l'action publique au bénéfice des entreprises sont autant d'axes stratégiques que nous souhaitons mettre au cœur de notre nouvelle stratégie nommée Impact 2028.

Cette stratégie nous l'avons construite ensemble. Désormais, nous la porterons ensemble au bénéfice de tous les Franciliens.

Valérie Pécresse
Présidente de la Région Île-de-France

Alexandra Dublanche
Vice-présidente chargée de la Relance, de l'Attractivité, du Développement économique et de l'Innovation

La crise sanitaire a mis l'économie mondiale à l'arrêt. L'Île-de-France n'a pas été épargnée, mais nos entreprises ont fait preuve d'une incroyable résilience pendant cette période difficile. Même si la Région a pu ainsi jouer pleinement son rôle d'amortisseur de crise, en contribuant à une relance économique sans précédent, la pandémie nous a montré que de nombreux défis restaient à relever : sécuriser nos chaînes d'approvisionnement, assurer notre souveraineté économique et numérique, accompagner la transformation de nos modes de vie et de travail ou encore agir face à l'urgence climatique et sociale. En d'autres termes, cette crise nous a poussé à repenser collectivement notre stratégie régionale pour construire l'Île-de-France de demain au service de ses territoires, ses entreprises et ses habitants. Ce positionnement de l'Île-de-France se pose avec encore plus d'acuité dans un contexte géopolitique instable, comme en témoigne la crise russo-ukrainienne, qui risque de générer durablement des perturbations de flux commerciaux et des augmentations des prix (notamment en matière énergétique). Chef de file de l'action publique sur le développement économique et l'innovation du territoire régional, nous sommes toutefois convaincus que la réflexion ne peut se limiter à la Région Île-de-France et à ses partenaires les plus proches. Au contraire, nous avons souhaité que cette nouvelle stratégie puisse être construite avec et pour l'ensemble des Franciliens. Pendant plusieurs mois, nous

SOMMAIRE

10

AXE 1

Défendre notre souveraineté industrielle, énergétique, numérique et alimentaire

16

AXE 2

Rebondir face à la crise et engager massivement la décarbonation et la digitalisation des TPE, PME et ETI

22

AXE 3

Réduire les inégalités sociales et territoriales

30

AXE 4

Être leader en Europe dans les innovations stratégiques au service de la décarbonation et de la digitalisation de l'industrie, de la santé et du climat

36

AXE 5

Rester une région attractive pour les entreprises et les talents

42

AXE 6

Simplifier, moderniser et renforcer la coordination de l'action publique au bénéfice de l'Île-de-France, de ses territoires et de ses entreprises

INTRODUCTION

Depuis le début de l'année 2022, la France et l'Île-de-France ont retrouvé leurs niveaux d'activité économique d'avant-Covid. Le climat des affaires et le moral des chefs d'entreprise sont revenus à un haut niveau, témoignant de l'extrême résilience de nos entrepreneurs.

Mais tous les effets de la pandémie n'ont pas été effacés. Le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région Île-de-France ne peut pas faire abstraction de cette séquence historique. Tout en mettant en lumière la capacité de rebond de l'économie francilienne, la crise sanitaire a creusé les fractures spatiales et sociales, ébranlé certains des fleurons de l'aéronautique, de l'événementiel et du tourisme, et fragilisé les commerces.

Il n'est pas non plus possible d'ignorer le contexte géopolitique instable lié à la crise russo-ukrainienne, qui risque de perturber durablement certains flux commerciaux et générer des augmentations de prix.

Six grands axes stratégiques

Dans ce contexte, la Région doit plus encore qu'hier être aux côtés des entreprises, et mettre ses valeurs et sa dynamique collective au service des grands défis de notre temps. L'enjeu le plus urgent est l'adaptation du territoire francilien et de ses entreprises au changement climatique. À l'issue de la première COP Île-de-France qui s'est tenue les 16 et 17 septembre 2020, l'engagement a été pris d'emmener la Région sur une trajectoire « Zéro artificialisation nette », « Zéro émission nette » et « Zéro déchet ». L'ambition d'une économie francilienne bas carbone constitue le socle du SRDEII 2022-2028, « Impact 2028 ».

Impact 2028 s'articule autour de six axes stratégiques :

1. Défendre notre souveraineté industrielle, énergétique, numérique et alimentaire ;

2. Rebondir face à la crise et engager massivement la décarbonation et la digitalisation des TPE, PME et ETI ;

3. Réduire les inégalités sociales et territoriales ;

L'enjeu le plus urgent est l'adaptation du territoire francilien et de ses entreprises au changement climatique.

4. Être leader dans les innovations stratégiques au service de la décarbonation, du climat, de la digitalisation de l'industrie et de la santé ;

5. Rester une région attractive pour les entreprises et les talents ;

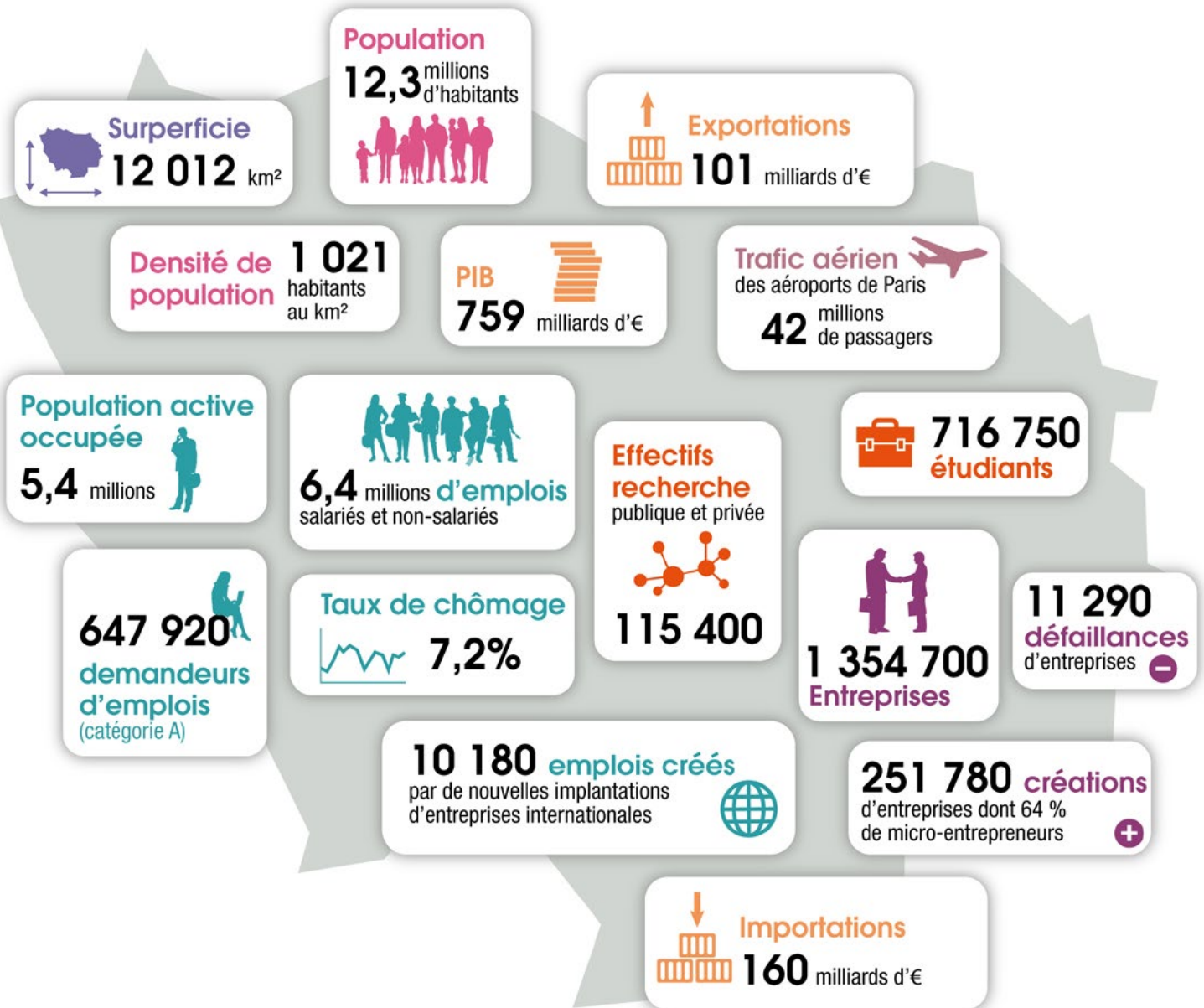
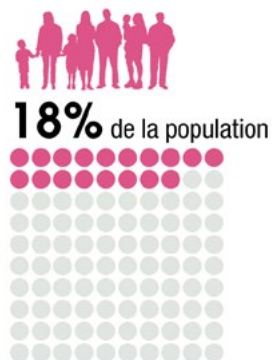
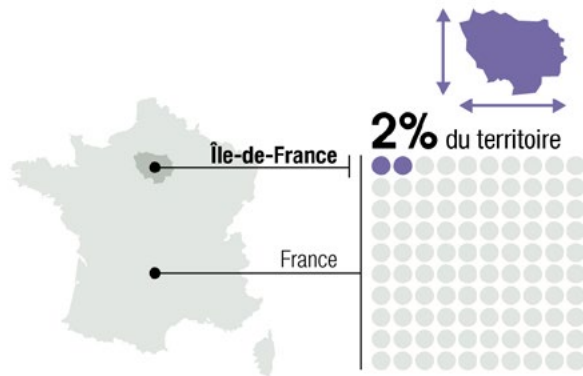
6. Simplifier, moderniser et renforcer la coordination de l'action publique au bénéfice de l'Île-de-France, de ses territoires et de ses entreprises.



© Hugues-Marie DUCLOS - Région Île de France

Avec ce SRDEII, la Région a l'ambition de fédérer et d'entraîner avec elle tous les acteurs du territoire : dirigeants de TPE, PME et ETI, grands groupes, fédérations professionnelles et consulaires, institutions financières, établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, État et collectivités locales. L'objectif est de promouvoir les valeurs complémentaires de coopération et de compétition, et d'en faire les piliers du développement économique francilien.

Panorama de l'économie francilienne



Comment a été élaboré le schéma stratégique (SRDEII) 2022-2028 ?

Pendant 8 mois, la Région Île-de-France a organisé une consultation avec tous ceux qui font l'économie francilienne afin de définir les grandes orientations de son action en faveur des entreprises, de l'emploi et de l'innovation pour les années à venir.

1. Phase de concertation et coconstruction

De septembre 2021 à mars 2022

46

ateliers de professionnels

Les groupes de travail

460

participants

368

propositions d'actions

La plateforme en ligne

11

semaines de contributions

14 551

contributions

1 304

contributeurs

57

propositions libres formulées par des acteurs institutionnels et territoriaux

Contributeurs × 10

Dix fois plus de contributeurs que lors du précédent SRDEII en 2016

Les entretiens bilatéraux



Les conférences départementales

8

conférences coprésidées avec les Conseils départementaux

500

participants

2. Phase de rédaction et validation

De mars 2022 à juin 2022



Mi-mars

1^{re} version envoyée aux grands partenaires



21 mars

Conférence territoriale de l'action publique



19 mai

Vote du Conseil régional



Juin

Adoption par arrêté préfectoral

AXE 1

Défendre notre souveraineté industrielle, énergétique, numérique et alimentaire

La souveraineté est ce qui permet de décider de manière autonome face à une menace ou à un choc non anticipé comme la pandémie de Covid-19. Au-delà de la conjoncture actuelle, les enjeux de souveraineté sont essentiels pour notre Région, pour son développement et en raison de la place qu'elle occupe en Europe et dans le monde.

En matière économique, la maîtrise des filières stratégiques est un enjeu incontournable pour notre souveraineté. Tous les biens n'ont pas le même degré de criticité. Il est donc impératif d'identifier les actifs et activités stratégiques devant être sécurisés contre les risques de pénurie. Cela dans des domaines aussi variés que la santé, l'énergie, la lutte contre le changement climatique, les industries agro-alimentaires, et le développement des approvisionnements locaux et des circuits courts. Défendre notre souveraineté implique également de protéger les entreprises de ces filières : leur capital technologique, scientifique et humain, leurs savoir-faire.

Il est impératif d'identifier les actifs et activités stratégiques devant être sécurisés contre les risques de pénurie.



1. Renforcer notre autonomie sur les biens et services d'importance critique pour le territoire régional et les Franciliens

Comme dans la majorité des régions françaises, l'activité industrielle a fortement baissé ces dernières décennies en Île-de-France. À la différence de l'Allemagne, la France, en donnant la priorité au développement des services, n'a pas su renouveler son appareil industriel. Cette stratégie n'a pas seulement généré des pertes d'emplois : 100 000 en quinze ans pour la seule région francilienne. Elle a aussi accru la dépendance du pays pour son approvisionnement en biens et services stratégiques, comme l'a montré la pandémie de Covid-19.

Un mouvement de réindustrialisation est amorcé. Il est essentiel, pour notre autonomie nationale et régionale, de renforcer cette dynamique. Cela implique de mettre en œuvre une politique de réindustrialisation visant à **consolider ou créer des chaînes de valeurs pour les biens et services d'importance critique**. Les efforts entrepris par la Région pour accompagner les entreprises se poursuivront en vue de :

- moderniser et décarboner notre outil de production;
- faire évoluer nos modes de production vers un modèle circulaire, favorisant les ressources locales.

Les fonds européens structurels et d'investissement seront mobilisés à cette fin. L'objectif est de faire de l'Île-de-France la première région industrielle française à l'horizon 2028.



© Michel Slomka/MYOP

2. Protéger les TPE, PME et ETI contre l'exposition au risque grandissant de cyberattaque

Les risques liés aux cyberattaques ont fortement augmenté en France ces dernières années : le nombre d'attaques par rançongiciel ciblant des entreprises ou des collectivités territoriales a été multiplié par quatre entre 2019 et 2020. Cette évolution est due à la fois à l'accélération de la transformation digitale des entreprises dans un contexte de pandémie, et à la professionnalisation des cybercriminels. La menace devrait encore s'accroître avec le déploiement de la 5G et le développement de l'Internet des objets.

La Région a donc décidé de se doter d'une **structure dédiée visant à protéger les TPE, PME et ETI du territoire francilien contre la menace cyber**.

Elle aura plusieurs missions :

- informer et sensibiliser les entreprises aux risques de cyberattaques via des audits et diagnostics de cybersécurité;
- former les équipes au moyen d'exercices de crise;
- répondre aux demandes d'assistance des structures attaquées.

L'Île-de-France pourra ainsi devenir un acteur régional de référence en Europe en matière de cybersécurité.

3. Favoriser les transmissions et reprises d'entreprises en Île-de-France, en particulier les TPE/PME

Près d'une entreprise francilienne sur trois est dirigée par un chef d'entreprise âgé de 55 ans ou plus. Or la transmission d'entreprise n'est pas suffisamment anticipée, complexifiant ainsi leur reprise par d'autres acteurs.

Il est possible d'augmenter significativement le nombre de transmissions et reprises d'entreprises en Île-de-France d'ici à 2028. La Région prévoit pour cela de **mobiliser les acteurs de l'accompagnement (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et d'artisanat...)** pour identifier les **potentielles cessions d'entreprise**, en particulier sur



© Julien Pebel/MYOP



© Pierre Hyber/MYOP

la cible prioritaire des fonds de commerce dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux.

Un appui technique et financier sera par ailleurs apporté aux repreneurs. La Région étudiera avec les acteurs concernés la possibilité de souscrire un prêt d'honneur pouvant aller jusqu'à 100.000 euros auprès de la Région Île-de-France. Il sera également possible d'accroître la garantie des prêts bancaires en mobilisant le Fonds régional de garantie.

« MIEUX PROTÉGER LES ENTREPRISES ET LES RENDRE CYBER-RÉSILIENTES »

Avec Michel Van Den Berghe, président du Campus Cyber

Que pensez-vous d'Impact 2028 ?

L'un des objectifs énoncés dans Impact 2028 est de bâtir « une région innovante, résiliente et souveraine, qui attire et rayonne mondialement ». C'est un message fort, qui est également celui que nous portons au travers de nos activités. Le Campus Cyber a en effet pour vocation de promouvoir des solutions innovantes, permettant de mieux protéger les entreprises et de les rendre cyber-résilientes. Que ces solutions soient développées sur le territoire national permet par ailleurs de préserver notre souveraineté et de valoriser l'expertise française dans ce domaine.

Comment voyez-vous votre implication dans cette stratégie ?

Les entreprises sont de plus en plus dépendantes du numérique et donc de plus en plus exposées

aux risques cyber. Cela représente une vraie menace, en particulier pour les TPE et PME, qui sont souvent mal préparées pour y faire face. Notre mission restera la même au cours des prochaines années : sensibiliser les chefs d'entreprise et les rendre moins vulnérables en leur proposant des solutions adaptées.

Quelles sont, selon vous, les priorités de l'axe 1 ?

Il nous faut gagner la bataille des talents. Nous devons pour cela former davantage de jeunes, et leur donner les moyens de s'épanouir professionnellement en France. Cela passe là encore par un travail de sensibilisation, pour que les métiers de la cybersécurité – qui sont des métiers utiles, bien rémunérés, et beaucoup plus diversifiés qu'on ne le croit – soient mieux connus du grand public.



© Julien Daniel/xyOP

4. Préserver la souveraineté financière des TPE/PME/ETI

Bien que l'Île-de-France soit leader européen en termes d'attractivité pour les investisseurs étrangers, les entreprises franciliennes ne disposent de capitaux suffisants pour financer leur développement.

De plus, le financement de filières stratégiques (intelligence artificielle, numérique, énergies renouvelables...) par des acteurs étrangers fait peser un risque de perte de souveraineté parfois sous-estimé par les entreprises qui en bénéficient. À l'échelle nationale, la réglementation du contrôle des investissements étrangers a d'ailleurs été renforcée jusqu'à la fin 2022.

Pour protéger ses entreprises tout en leur permettant de continuer à se développer, la Région prévoit de développer des outils de financement en fonds propres. Un Comité régional à l'information stratégique et à la sécurité économiques, copiloté par l'État et la Région, permettra par ailleurs de centraliser l'information sur l'intelligence et la sécurité économique régionale. Cet organisme aura également vocation à informer les entreprises menacées par des prises de contrôle opportunistes des risques d'ouverture de leur capital.

À plus long terme, la Région facilitera l'implantation de fonds d'investissement européens en Île-de-France de façon à sécuriser les financements.

5. Renforcer notre autonomie agro-alimentaire tout en développant les circuits courts, la vente directe et les approvisionnements locaux

Réaffirmer notre souveraineté implique aussi de renforcer notre autonomie agro-alimentaire, en renforçant les circuits courts, la vente directe et les approvisionnements locaux. Pour cela, les agricultures franciliennes doivent être transformées en profondeur : diversification des productions, relance de l'élevage, relance également de certaines filières anciennes, préservation des terres agricoles



© Michel Sionko/xyOP

et des ceintures maraîchères, développement d'une agriculture en milieu urbain.

Il faudra également soutenir la création de plateformes logistiques, renforcer l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux, bio ou de saison, et déployer la marque « Produit en Île-de-France » dans les commerces de proximité et la grande distribution.

La part de marché des productions locales pourrait ainsi être multipliée par cinq, et représenter 15 % de l'alimentation des Franciliens à l'horizon 2030.

Pour relever ce défi, les industries agro-alimentaires franciliennes disposent de nombreux atouts : l'accès direct à un bassin de consommation sans équivalent en France, un environnement favorable en termes de recherche et développement – Institut national de la recherche agronomique (INRA), AgroParisTech... –, de nombreuses infrastructures de transport et des opérateurs puissants (commerces de gros, distributeurs, etc.).

AXE 2

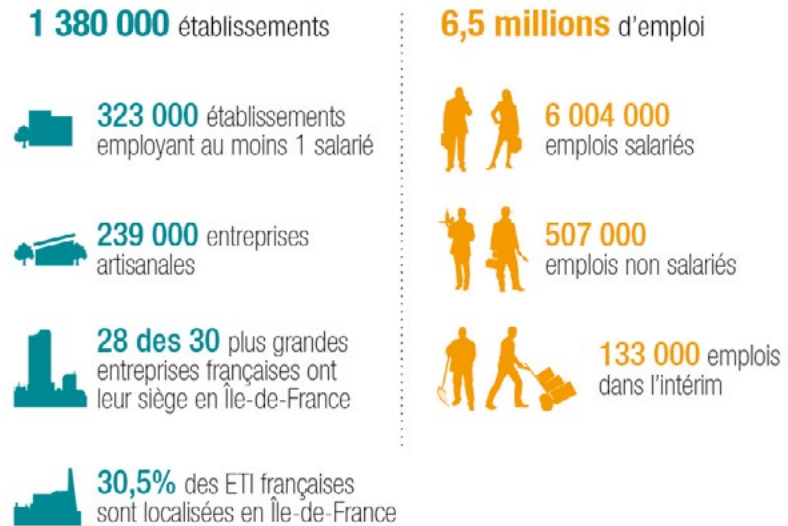
Rebondir face à la crise et engager massivement la décarbonation et la digitalisation des TPE, PME et ETI

Les entreprises franciliennes ont été durement touchées par la pandémie de Covid-19. Derrière l'urgence de la reprise, nous devons discerner ce qui fera leur force dans le monde de demain. Le numérique et l'urgence climatique sont en train de redéfinir les règles de la compétitivité.

Au plus fort de la crise, les TPE, PME et ETI les plus matures dans l'usage des outils numériques sont celles qui ont le mieux résisté. Ce sont encore elles qui, à l'avenir, domineront leurs marchés. La transformation numérique doit donc se poursuivre sous deux angles : la modernisation des outils et des processus pour gagner en efficacité, et la refonte des modèles économiques.

Les entreprises doivent également s'inscrire dans une logique de décarbonation et réduire leurs impacts sur la biodiversité. La Région les soutiendra dans leurs démarches. L'enjeu, pour elles, n'est pas seulement réglementaire ou éthique, mais économique : la décarbonation est désormais un facteur de compétitivité, un facteur d'attractivité, et un critère d'achat pour les clients.

Les entreprises et l'emploi en Île-de-France



© L'INSTITUT PARIS REGION 2020

Sources : Insee Estel au 31/12/2019, REE situation fin 2018, Darès au 31/12/2019, CMA Île-de-France situation fin 2019, Global Fortune 500 situation fin 2019, L'Institut Paris Region

1. Stimuler la relance économique des entreprises fragilisées par la crise

Bien que le taux de défaillance des entreprises d'Île-de-France soit au plus bas depuis vingt ans, nombre d'entre elles ont vu leur structure financière fragilisée par la crise sanitaire. Notre région est d'ailleurs l'une de celles dont le chiffre d'affaires, pour les TPE/PME, a été le plus impacté : - 13,1% de 2019 à 2021. Le phénomène concerne les secteurs les plus exposés comme l'événementiel, l'hébergement, la restauration et le tourisme, mais également des entreprises déjà fragiles dont la situation financière s'est aggravée avec la crise.

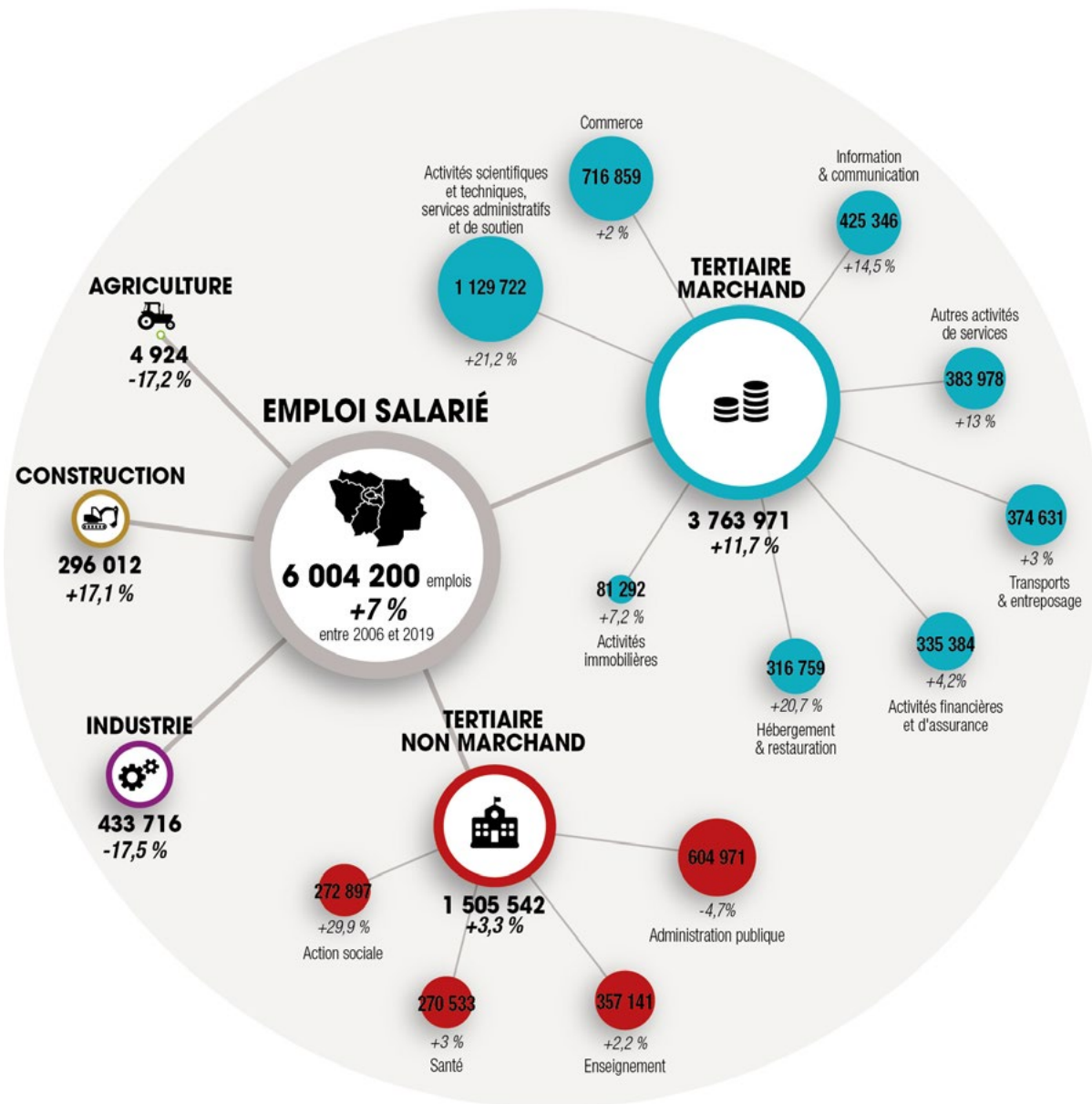
Ces sociétés doivent être soutenues pour participer pleinement à la relance. Cela implique de disposer de nouveaux instruments financiers : **le Fonds d'investissement stratégique d'Île-de-France,**

doté de 200 millions d'euros, servira à renforcer les fonds propres des PME, ETI et structures de l'économie sociale et solidaire. Il permettra également d'investir dans la transition écologique et numérique, et d'accompagner la réindustrialisation du territoire francilien.

D'autres outils complémentaires de renforcement des fonds propres pour les PME et ETI franciliennes pourront être créés. Un fonds pour l'industrialisation des innovations ou le développement de bourses régionales afin de faciliter l'accès des PME aux financements pourraient par exemple être envisagés.

La décarbonation est désormais un facteur de compétitivité et d'attractivité, et un critère d'achat pour les clients.

Répartition des emplois salariés en Île-de-France par grands secteurs en 2019 et évolution entre 2006 et 2019



L'INSTITUT PARIS REGION
© L'INSTITUT PARIS REGION, 2020
Source : Insee, Estel



2. Accompagner les transitions écologiques des TPE, PME et ETI

La Stratégie nationale bas-carbone, à laquelle contribue la COP Île-de-France, fixe des orientations et des objectifs ambitieux en matière de décarbonation de l'industrie : 35 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2030, et 81 % entre 2015 et 2050. Impact 2028 suit également la trajectoire « Zéro artificialisation nette », « Zéro émission nette » et « Zéro déchet » fixée par le Schéma directeur de la Région Île-de-France.

La Région sera aux côtés des TPE, PME et ETI du territoire pour les accompagner dans les grands chantiers de la transition écologique :

- réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre;
- réduction de leur empreinte sur la biodiversité;
- sobriété dans l'usage des ressources et les pratiques numériques;
- évolution vers un modèle d'économie circulaire.

CONSTRUIRE AU FUTUR, HABITER LE FUTUR

Par son action, l'association Construire au futur, Habiter le futur répond parfaitement aux enjeux d'Impact 2028 : elle encourage la transition environnementale des bâtiments, et soutient l'innovation dans la filière du BTP. Elle contribue par ailleurs à lutter contre les inégalités sociales et territoriales, en développant l'emploi des femmes dans le secteur de la construction. La plupart des sociétés qui bénéficient de son appui sont situées hors de Paris, dans des territoires fragiles. Son objectif, à l'horizon 2030 :

- former 20.000 TPE et PME aux nouvelles technologies et aux usages numériques;
- doubler le nombre des tonnes de déchets et autres matériaux de déconstruction revalorisés;
- 150 îlots de fraîcheurs en Île-de-France dès 2022.

« UNE VISION PRÉCISE DES BESOINS DE L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE »

Par **Dominique Restino**, président de la CCI Paris Île-de-France

Impact 2028 est d'abord l'aboutissement d'un travail de coconstruction. Je tiens à remercier la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, et à sa vice-présidente, Alexandra Dublanche, pour la qualité des échanges que nous avons eus. Grâce à cette réflexion collective, menée avec l'ensemble de nos partenaires, nous disposons désormais d'une vision précise des besoins de l'économie francilienne. Les actions qui devront être menées pour soutenir les entreprises et relever les défis des prochaines décennies sont également clairement identifiées.

Avec le chèque numérique, nous allons accentuer nos efforts en direction des TPE et des commerces pour les accompagner dans leur

transition digitale. Nous allons poursuivre le travail entrepris dans le cadre de l'opération « Go to » pour soutenir les entreprises à l'international. Nous relayerons massivement les opérations de toute la gamme 'Up. Et bien sûr, c'est un sujet fondamental aujourd'hui, nous soutiendrons la transmission et les reprises d'entreprises qui contribuent à la richesse de nos territoires.

La Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France sera aux côtés de la Région et de ses partenaires – les syndicats professionnels et les acteurs économiques – pour faire face aux défis qui nous attendent. Et nous gagnerons ainsi cette bataille d'Impact 2028; nous la gagnerons ensemble.

Pour permettre aux chefs d'entreprise de s'approprier ces enjeux, **une offre complète sera déployée en lien avec les partenaires régionaux**. L'objectif sera de permettre aux entreprises d'anticiper les changements réglementaires et de les aider à renforcer leur compétitivité. Dans les filières stratégiques, les entreprises innovantes seront soutenues financièrement, en particulier celles du BTP qui contribuent à la rénovation énergétique des logements et à la construction durable.

3. Aider les TPE, PME et ETI à mettre le numérique au cœur de leurs modèles économiques

La crise de Covid-19 a accéléré la transition numérique des entreprises. Ce mouvement n'est cependant pas uniforme. Certaines entreprises sont loin d'être matures, voire en retard dans l'appropriation des usages : c'est particulièrement vrai dans les TPE, où 80 % des chefs d'entreprise estiment que « la crise n'a rien changé » pour eux en matière de transition numérique.

La priorité est donc aujourd'hui de sensibiliser les entreprises, notamment les commerçants et artisans,

à la nécessité d'accélérer leur transition digitale. Intro – numérique Cela passera, dans les TPE, par le **déploiement de parcours d'accompagnement personnalisés, avec un suivi sur le long terme**, en particulier pour les bénéficiaires du chèque numérique. Pour les PME, il sera possible de combiner accompagnements individuels et collectifs, en regroupant les entreprises selon leur degré de maturité.

4. Exporter et internationaliser les entreprises franciliennes

En Île-de-France, l'export reste majoritairement le fait des grandes entreprises. Cela s'explique en grande partie par la forte concentration de sièges sociaux à Paris et dans les départements limitrophes. Il n'en demeure pas moins que la part des PME qui exportent reste faible : c'est le cas de seulement 10 % d'entre elles. Les raisons sont multiples. Des aides à l'export existent, mais elles ne sont pas toujours utilisées par les entreprises, souvent parce qu'elles sont mal connues. Beaucoup d'entreprises manquent aussi d'une stratégie financière claire pour pouvoir se lancer.

Impact 2028 prévoit une refonte des aides à l'internationalisation des entreprises franciliennes. **L'un des enjeux sera d'améliorer la préparation des entreprises dans leurs projets de développement à l'international**, en mettant l'accent sur les diagnostics en amont des projets.

Les dispositifs numériques permettant « d'exporter sans se déplacer » devront être renforcés, pour qu'il soit plus facile de prospecter ou de vendre des marchandises en ligne. Mais cela ne rendra pas moins nécessaires les voyages de prospection : aussi la présence des entreprises franciliennes sur les grands salons internationaux sera-t-elle

encouragée, sur le modèle de l'accompagnement apporté aux entreprises présentes au CES de Las Vegas. Une suite au chèque relance export sera envisagée, en visant la même simplicité d'utilisation pour qu'il bénéficie au plus grand nombre d'entreprises, et notamment aux entreprises primo-exportatrices. Enfin, clubs et réseaux d'entreprises se mobiliseront pour favoriser le codéveloppement et le partage d'expériences entre entreprises à l'étranger.

La combinaison de ces différentes mesures permettra d'augmenter de 5 % tous les deux ans le nombre de PME qui exportent de manière pérenne.



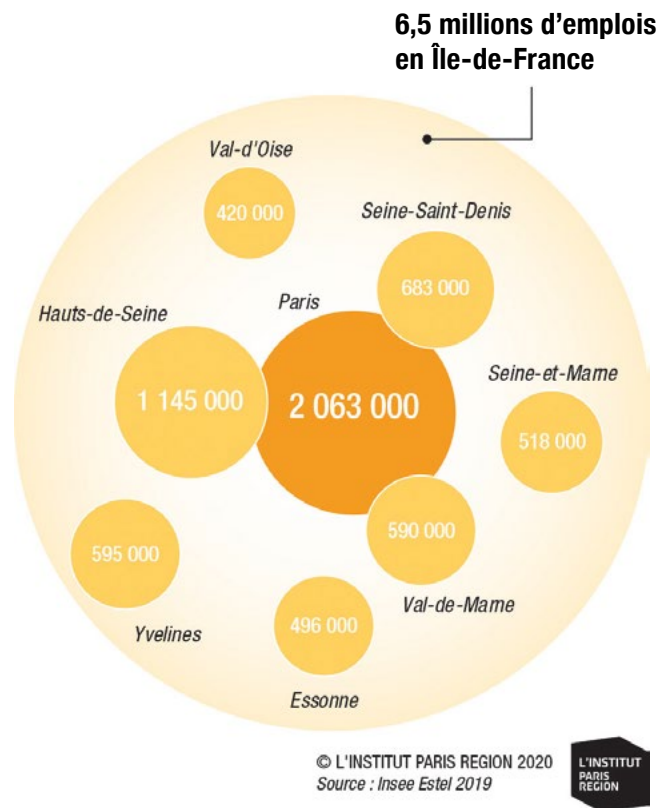
AXE 3

Réduire les inégalités sociales et territoriales

Malgré un poids économique sans égal, l'Île-de-France reste la région la plus inégalitaire de France. Les fractures économiques et sociales se sont de plus aggravées sous l'effet de la crise sanitaire. D'où la nécessité, plus que jamais, de bâtir des « plans de reconquête économique » aux côtés des élus locaux, des chefs d'entreprise, des salariés et des habitants pour redynamiser l'activité dans les territoires menacés de décrochage.

Cette stratégie devra cibler en priorité :

- les quartiers prioritaires, dont les taux de chômage sont trois fois supérieurs à la moyenne nationale, et où 40 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté ;
- les zones rurales, où les difficultés d'accès aux services essentiels (emploi, soins, mobilité...) nourrissent un sentiment de relégation sociale.



Il est plus que jamais nécessaire de bâtir des « plans de reconquête économique » aux côtés des élus locaux, des chefs d'entreprise, des salariés et des habitants.



1. Maximiser l'impact des entreprises franciliennes sur leur territoire

À partir de 2024, les sociétés de plus de 250 salariés devront elles aussi publier chaque année une déclaration de performance extra-financière. Or les entreprises franciliennes n'ont pas toutes le même degré de sensibilité face aux enjeux de responsabilité sociétale et environnementale. Elles ne disposent pas non plus des mêmes moyens d'action. En outre, leur impact varie fortement selon leur taille : restreint au périmètre de leur quartier pour la plupart des PME et TPE, il se situe à l'échelle mondiale pour les grands groupes.

La Région entend jouer un rôle moteur dans les changements de pratiques des entreprises. Elle mobilisera pour cela deux grands leviers :

- Une charte des entreprises engagées sera signée par tous les bénéficiaires d'aides économiques d'un montant supérieur à 10.000 euros. Cette charte for-

malisera les principes que la Région souhaite promouvoir en matière d'égalité femmes-hommes, de création et de maintien des emplois, de transition énergétique et écologique, et de lutte contre l'exclusion des publics en difficulté : personnes en insertion professionnelle, personnes en situation de handicap, jeunes...





• **L'incubateur Île-de-France** accueillera dans les locaux de la Région, à Saint-Ouen, des structures à vocation économique, et notamment des start-up œuvrant dans des secteurs à impact social, territorial et environnemental.

2 Mobiliser des moyens renforcés et fédérer les acteurs dans les zones de reconquête économique

Les zones de reconquête économique (ZRE) sont des regroupements de communes présentant des indicateurs économiques, sociaux et territoriaux dégradés par rapport à la moyenne régionale. Certaines d'entre elles ont également vu leur situation se dégrader sous l'effet de la crise sanitaire. On les trouve dans les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, mais également le long de la vallée de la Seine, dans le prolongement des pôles portuaires et aéroportuaires, et dans des communes qui cumulent de longue date des

handicaps économiques, sociaux et territoriaux (Grigny, Montfermeil, Clichy-sous-Bois...).

Les communes classées en ZRE représentent un quart de la population francilienne, soit 3,2 millions de personnes, sur un peu plus d'un tiers du territoire. Il est urgent d'**engager pour ces bassins de vie un processus de rattrapage** trop longtemps retardé. L'enjeu étant que les **habitants bénéficient des mêmes chances que partout ailleurs en Île-de-France.**

La Région entend pleinement se mobiliser en faveur de ces territoires. Elle disposera pour cela de quatre moyens d'action :

- la mobilisation de l'ensemble des partenaires publics et privés;
- un principe de majoration des aides régionales;
- des incitations à investir et à recruter pour les entreprises;
- une offre de formation renforcée pour les demandeurs d'emploi.

3 L'ESS, un secteur économique à part entière, et un levier pour réduire les inégalités sociales et territoriales

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 400.000 emplois en Île-de-France, soit 7,2 % des emplois de la Région. De l'action sociale aux services à la personne, en passant par l'animation socio-éducative, culturelle et sportive, ses activités contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales. En outre, les entreprises sont souvent compétitives et présentes dans tous les secteurs d'activité : industrie, numérique, services aux entreprises... Reconquête ou impact entreprises franciliennes sur le territoire-1

Il est dans l'intérêt de tous que l'ESS dispose de **structures robustes et créatrices** d'emplois. La Région soutiendra le secteur de deux façons :



« LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LES FEMMES PEUVENT COMPTER SUR NOUS ! »

Avec Catherine Barba, cofondatrice et dirigeante d'Envi

Que pensez-vous d'Impact 2028 ?

Réduire les inégalités sociales et territoriales est une nécessité et une urgence. Je trouve formidable que la Région fasse de la solidarité une de ses priorités.

Comment voyez-vous votre implication dans cette stratégie ?

En tant que cheffe d'entreprise francilienne, je vais contribuer à ma mesure, mais résolument ! Envi, l'école des indépendants qui réussissent, que j'ai créée en 2022, est une entreprise à mission*. Notre raison d'être est d'aider toutes les personnes qui sont ou qui se mettent à leur compte à en vivre durablement. Réseau d'entrepreneurs chevronnés au service des indépendants, Envi s'inscrit dans cette solidarité qui fait partie de son ADN.

La Région et les femmes d'Île-de-France peuvent compter sur nous !

Quelles sont, selon vous, les priorités de l'axe 3 ?

Mes trois cofondatrices et moi avons particulièrement à cœur d'aider les femmes à devenir des entrepreneures individuelles solides : les aider à valider, si leur idée tient la route, que leur offre répond à un vrai besoin et que leur modèle économique est robuste. Nous sommes à leurs côtés pour aller chercher leurs premiers clients, notamment grâce à Internet, et apprendre à être des pilotes rigoureuses de leur activité au quotidien.

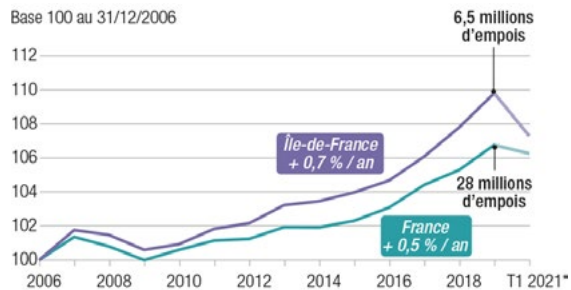
(* L'expression « entreprise à mission » (ou société à mission) désigne une entreprise qui se donne une finalité d'ordre social ou environnemental en plus de son but lucratif.

- en accompagnant les structures dans toutes les phases de leur développement (création, passage à l'échelle, transmission);
- en leur facilitant l'accès à la commande publique.

Une **nouvelle stratégie ESS sera adoptée avant la fin de l'année 2022** qui viendra préciser les modalités opérationnelles à déployer.

4. Réduire les tensions de recrutement des entreprises franciliennes

La situation du marché de l'emploi en Île-de-France est paradoxale. Le nombre d'emplois vacants tend à augmenter (+ 11% par rapport au deuxième trimestre 2021), ce qui crée des difficultés de recrutement dans des secteurs comme le bâtiment, les travaux publics, les transports, la logistique ou l'hôtellerie/restauration. Pourtant, si le taux de chômage tend à diminuer à l'échelle de la Région, il reste élevé dans des départements comme le Val-de-Marne ou la Seine-Saint-Denis.



* Seule la variation de l'emploi salarié entre 2019 et 2021 a été prise en compte

© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Insee, Estel

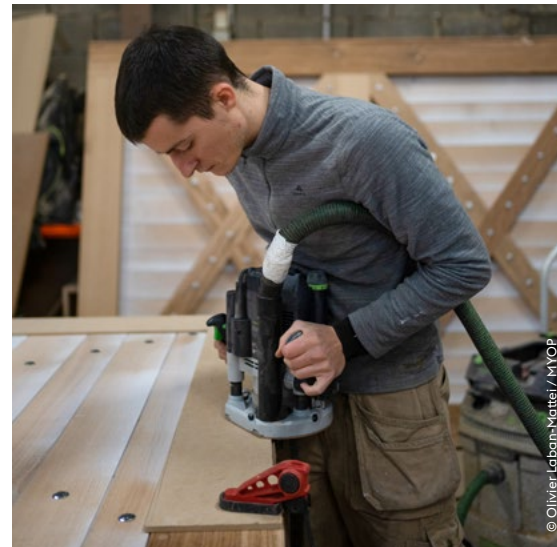
Il est urgent de faire converger l'offre et la demande d'emploi. Cela implique de **renforcer l'attractivité des métiers en tension et de travailler en amont de la chaîne d'orientation** pour susciter des vocations. Il est également indispensable d'adapter les dispositifs de formation et d'orientation aux besoins des entreprises qui recrutent.

La Région contribuera à relever ces défis de différentes façons :

- le financement de formations qualifiantes de courte et longue durées pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs en tension (40.000 formations par an);
- le financement de formations au « savoir-être » pour lever les obstacles à l'embauche : ce dispositif visera en priorité les personnes les plus éloignées de l'emploi (20.000 formations par an);
- l'expérimentation dès 2022 de formations en situation de travail pour former les demandeurs d'emploi au sein des entreprises;
- l'accompagnement des chefs d'entreprise et des dirigeants de l'ESS dans leur gestion des ressources humaines pour les sensibiliser à des enjeux majeurs comme la diversité, l'égalité femmes-hommes et la qualité de vie au travail.

5. Identifier l'emploi inclusif comme une réponse durable aux tensions de recrutement des entreprises

Le tissu économique francilien est composé majoritairement de PME, qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour répondre aux enjeux d'inclusion : moyens RH, outils de sourcing et de mise en relation, budgets dédiés... C'est ainsi un large vivier de candidats, dans de nombreux métiers en tension, qui leur échappe.



Il est essentiel de favoriser les échanges entre le secteur de l'inclusion et les filières économiques rencontrant des difficultés de recrutement. L'enjeu est de **lever des freins liés le plus souvent à la méconnaissance et à la persistance de stéréotypes** concernant le monde de l'insertion.

La Région encouragera les recrutements inclusifs de deux façons :

- en mettant en relation les structures inclusives avec les entreprises;
- en accompagnant les entreprises dans le montage de partenariats pérennes avec des structures inclusives.

6. Accompagner l'entrepreneuriat pour tous

L'Île-de-France est une région motrice en matière d'entrepreneuriat, avec une dynamique de création d'entreprises toujours en hausse. Cette tendance s'est maintenue pendant la crise sanitaire, et pas seulement grâce aux nombreuses aides publiques mises en œuvre durant la période : la recherche de sens et d'équilibre vie privée-vie professionnelle a suscité de nombreuses vocations.

L'enjeu est désormais de **s'attaquer aux obstacles rencontrés par certains publics (les femmes, les jeunes, les demandeurs d'emploi...)** au cours de leur projet d'entreprise. Il faudra également continuer à accompagner les projets pour les rendre pérennes, en particulier dans les territoires fragiles. Cela passera par la montée en compétences des entrepreneurs, notamment sur les nouveaux enjeux comme la transition écologique, le numérique ou la RSE.

La Région soutiendra l'entrepreneuriat de trois manières :

- en poursuivant la politique régionale Entrepreneur #Leader qui propose un accompagnement sur trois volets : bâtir, financer et diriger son entreprise. L'objectif sera d'accompagner 10.000 projets par an;
- en créant un Campus Entrepreneur #Leader réunissant l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial : incubateurs, structures d'accompagnement, pépinières, hôtels d'entreprises...;
- en créant un guichet unique régional Entrepreneur #Leader pour simplifier l'offre d'accompagnement en Région Île-de-France et la rendre plus lisible.



© Herve Boutet

7. Agir pour les quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires cumulent les difficultés. Les taux de chômage y sont trois fois supérieurs à la moyenne nationale, et 40 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Ces quartiers disposent cependant d'un atout majeur : une population jeune qui pourrait devenir une source de dynamisme, de créativité et d'innovation.

La priorité de la Région est de créer un nouvel élan pour que chacun – les jeunes et les femmes en particulier – puisse accéder à l'emploi. La Région entend y contribuer de trois manières :

- **en créant une Agence de la promesse républicaine.** En lien avec les associations, cette agence

renforcera l'insertion sociale et professionnelle, favorisera la présence des femmes dans l'espace public et préviendra les phénomènes de violence. Elle contribuera également à lutter contre le décrochage scolaire et à développer des outils d'orientation simples et efficaces pour que les formations soient un passeport vers l'emploi ;

- **en créant une Banque des jeunes.** Cet établissement proposera une offre de prêts adaptée (notamment) aux jeunes des quartiers prioritaires, dans une logique de réduction des disparités socio-économiques ;

- **en misant sur le dispositif Entrepreneur #Leader,** qui vise à accompagner chaque année 10.000 créateurs-repreneurs d'entreprises : 15 % des bénéficiaires devront être issus des quartiers prioritaires.

8. Agir pour les territoires ruraux

L'Île-de-France ne se résume pas à son espace urbain : elle est également riche d'un vaste territoire rural dans lequel deux millions de Franciliens contribuent par leurs activités au dynamisme régional. De profondes fractures s'y agrègent pourtant depuis des années. À la fois territoriales, économiques, sociales, elles se traduisent par des **difficultés d'accès à certains services (numérique, emploi, soins, mobilité...)** et par un **sentiment croissant de relégation chez les habitants.**

La priorité pour la Région sera d'enrayer ces phénomènes pour que les territoires ruraux ne soient pas les oubliés du dynamisme francilien. Elle s'y emploiera par différentes actions :

- la création de l'agence Île-de-France Ruralité, qui accompagnera les collectivités dans le montage et l'ingénierie de leurs projets, et les aidera à bénéficier des financements régionaux, et plus largement des dispositifs d'aides publiques français et européens ;
- le déploiement de l'Internet à très haut débit dans l'ensemble des zones rurales d'ici 2023 ;
- le soutien au commerce et à l'artisanat de proximité.



© RIDF Médiathèque / Adrien Thoubert

AXE 4

Être leader en Europe dans les innovations stratégiques au service de la décarbonation et de la digitalisation de l'industrie, de la santé et du climat

En France, 40 % des personnes employées dans des fonctions de R&D travaillent en Île-de-France. On retrouve cette concentration au niveau des budgets et des investissements : 40 % des dépenses françaises réalisées en R&D le sont dans notre région. Quant aux licornes – ces start-up valorisées à plus de 1 milliard de dollars –, elles y sont plus nombreuses que dans toute autre région française. Ces faits, ces chiffres ne doivent rien au hasard. Avec ses laboratoires de recherche, ses universités, son écosystème entrepreneurial, la concentration des acteurs du financement sur son territoire et son impulsion politique, notre région dispose des talents, des structures et des relais qui lui permettent de jouer un rôle moteur en matière



© Guillaume Binec / MOP

d'innovation. Cette part de nous-mêmes, il nous faut désormais l'assumer et en faire un marqueur, un trait essentiel de notre identité à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale. P23-26 Bioproduction (2)

Cela implique d'opérer une spécialisation, autrement dit, de porter des efforts ciblés en direction de filières et technologies d'avenir. À ce titre, sept domaines d'innovation stratégique couvrant les enjeux numériques, environnementaux, industriels et sociétaux, ont été identifiés. Les autres filières ne seront pas oubliées pour autant, car l'innovation se nourrit de l'innovation : elle peut être croisée, inspirée par des recherches, procédés ou applications provenant d'autres domaines, sans lien direct avec le sujet initial. Les innovations sociales, qu'elles portent sur la réduction des inégalités ou l'accompagnement du vieillissement au travers de la silver économie seront également encouragées.

Sept domaines d'innovation stratégique couvrant les enjeux numériques, environnementaux, industriels et sociétaux, ont été identifiés.

FILIÈRES ET DOMAINES D'INTERVENTION STRATÉGIQUES

Filières stratégiques	Technologies stratégiques
Numérique, Industrie de la donnée et industries créatives	Intelligence artificielle (IA) et calcul à haute performance (HPC)
Écoconstruction, ville durable et intelligente	Quantique
Énergies vertes et décarbonées	Matériaux et cleantechs
Aéronautique-spatial-défense	Hydrogène
Mobilité durable et intelligente (dont automobile)	Bioproduction, biotechnologies
Santé et soins	Technologies pour la santé
Luxe et cosmétique	
Agriculture, agroalimentaire et nutrition	

Deeptechs



© Jean Larive/MYOP

où se créent le plus grand nombre de start-up quantiques. C'est aussi celle où l'on trouve le plus grand nombre de start-up quantiques étrangères et l'une des plus fortes concentrations d'équipes de recherche académique.

La Région a néanmoins deux à trois ans de retard sur le Canada, la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni, en termes de maturité technologique, de financement et d'industrialisation des usages quantiques. Les concurrents américains seront notamment les premiers au monde, dès 2024, à lancer trente machines sur le cloud.

La priorité est donc de générer des innovations de rupture dans l'ensemble du tissu économique (industrie, finance, santé...), afin d'accélérer le développement de la technologie quantique. La Région, en synergie avec le Plan National Quantique, entend y contribuer de plusieurs manières :

- tirer parti de l'installation d'un des deux premiers ordinateurs quantiques en Europe ;
- favoriser les expérimentations sur le territoire ;
- offrir à la filière un lieu totem au rayonnement international : la Maison francilienne du quantique ;
- soutenir la création d'un centre d'excellence visant à répondre aux enjeux de mesure de performance des ordinateurs et algorithmes quantiques.

1. Conforter la place de leader de l'Île-de-France dans les innovations stratégiques : quantique, intelligence artificielle, bioproduction et biotechnologies

Filière quantique

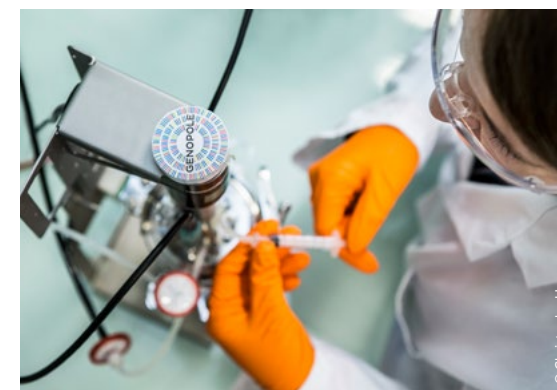
Le quantique est un secteur émergent et fortement concurrentiel dans lequel l'Île-de-France est bien positionnée, à l'échelle européenne comme internationale. **L'Île-de-France est la région d'Europe**

Filière intelligence artificielle

L'intelligence artificielle est un secteur d'avenir à haut potentiel en termes de création de richesse et d'emplois. Les recherches dans le domaine de la santé laissent entrevoir d'immenses possibilités de développement pour **une médecine préventive, prédictive et personnalisée**. Celle-ci permettra d'affiner les diagnostics et de proposer des traitements plus adaptés et plus efficaces. La Région prévoit d'en faire une priorité stratégique en mettant notamment l'accent sur les applications en oncologie : la constitution d'un hub d'excellence et l'utilisation des données de santé par l'intelligence artificielle permettront des progrès importants dans la lutte contre le cancer.

Filière biothérapies et bioproduction

Le secteur de la santé connaît une mutation profonde, du fait notamment de la montée en puissance du biomédicament qui représente 30 % du marché pharmaceutique global. Si l'Île-de-France est l'une des régions d'Europe qui compte le plus d'entreprises développant des biomédicaments, les outils industriels de bioproduction font néanmoins défaut. Les entreprises s'approvisionnent massivement hors de France. Il est donc essentiel de renforcer les capacités de production.



© Christophe Hargoues

La Région soutiendra les filières biothérapies et bioproduction de deux manières :

- en confortant le rôle de Genopole comme biocluster francilien de la génomique et des biotechnologies ;



© Herve Boutet

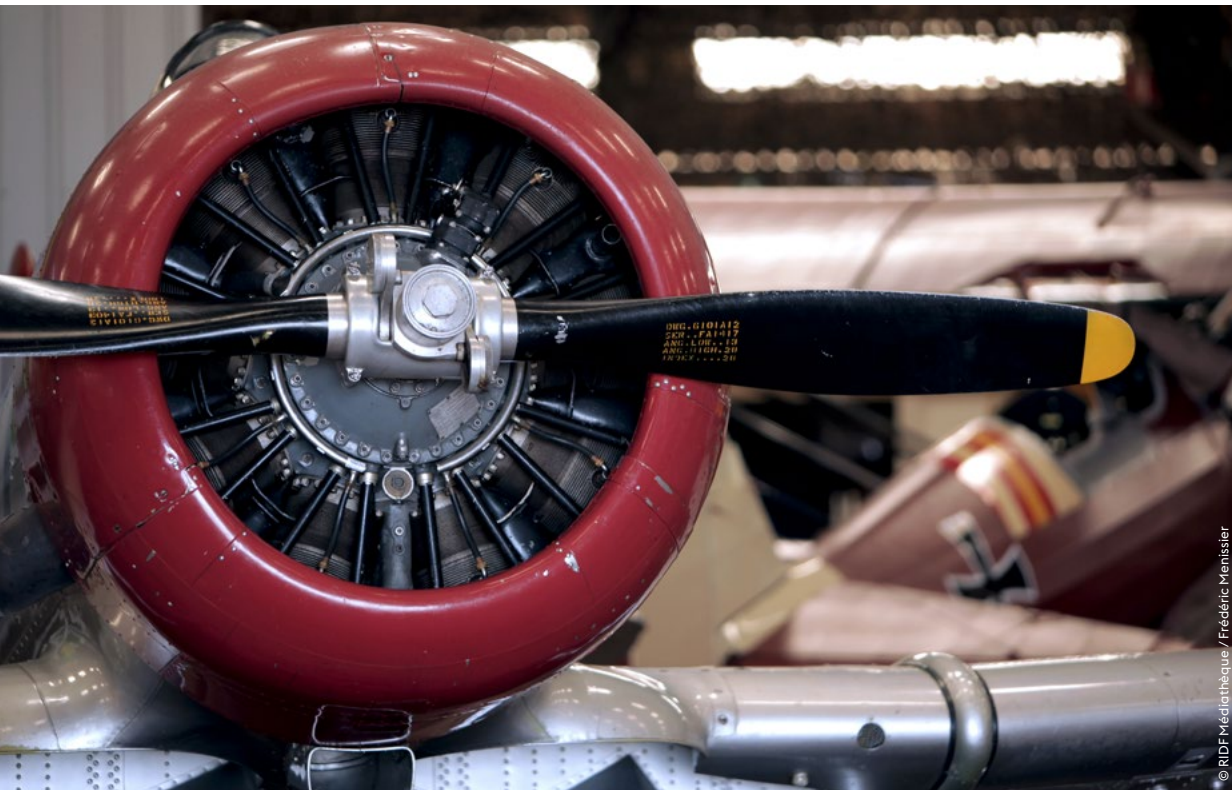
- en dotant l'appel à projets Île-de-France Leader Bioproduction d'un budget suffisamment important pour augmenter les rendements de bioproduction, assurer une diminution des coûts et rendre plus accessibles les biomédicaments.

2. Développer les innovations pour accélérer la transition écologique des filières industrielles (automobile et aéronautique) au profit d'une région plus durable

La capacité à innover est l'un des principaux atouts de l'Île-de-France pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de transition écologique, dans le cadre de sa stratégie énergie-climat.

Les principaux enjeux sont bien identifiés :

- décarboner les activités industrielles (celles en particulier de l'automobile et de l'aéronautique) ;
- développer l'économie circulaire ;
- réduire l'impact environnemental du numérique ;
- bâtir et déployer une filière industrielle de l'hydrogène.



© RIDF Médiathèque / Frédéric Menissier

» FAIRE DE L'ÎLE-DE-FRANCE UNE RÉGION EN POINTE SUR L'HYDROGÈNE RENOUVELABLE

Capable de réduire les émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques tout en limitant les nuisances sonores, l'hydrogène pourrait bien s'imposer comme le combustible durable de demain. La Région soutiendra les innovations et expérimentations qui cherchent à faire émerger une filière francilienne de l'hydrogène. L'objectif sera de favoriser l'implantation et le développement des entreprises produisant les équipements nécessaires pour la production comme pour les usages. Une gigafactory de production d'électrolyseurs pourrait ainsi voir le jour en Île-de-France.

La Région jouera pleinement son rôle d'anticipation des changements technologiques en favorisant les innovations de rupture dans ces différents domaines.

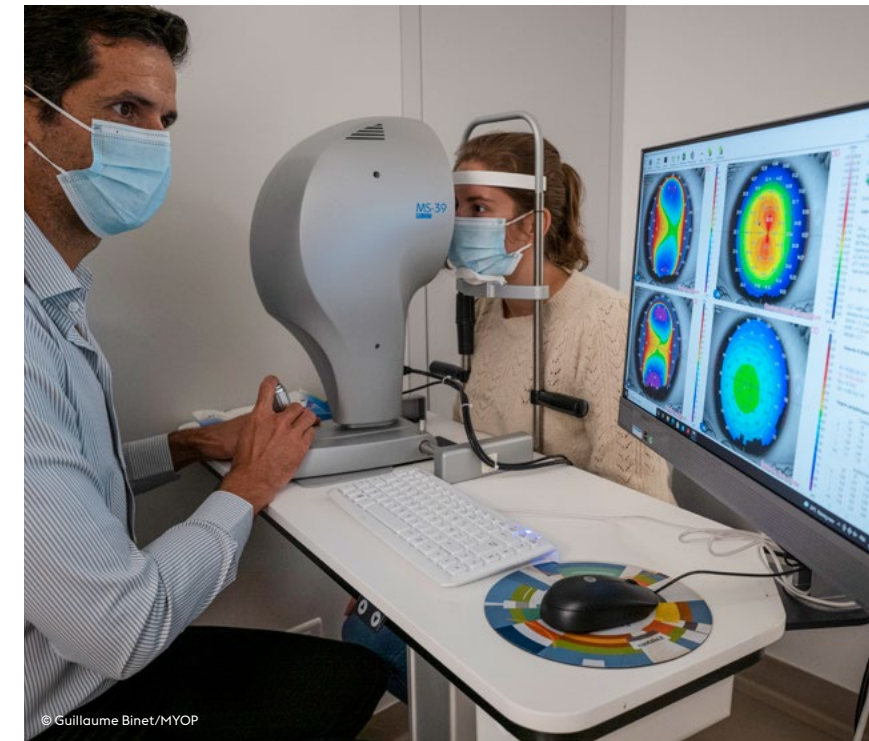
3 Créer les conditions les plus favorables d'Europe pour la création et le développement des innovations

Grâce à un exceptionnel vivier de chercheurs (35 % de l'effectif national) et à des structures d'enseignement supérieur de renommée mondiale (Paris-Saclay, Paris Sciences et Lettres, Sorbonne Université, Université de Paris...), la Région Île-de-France est à la pointe de la recherche fondamentale dans des domaines stratégiques : l'intelligence artificielle, la physique quantique ou encore la médecine.

L'excellence de cette recherche fondamentale est une chance dont les entreprises franciliennes doivent

se saisir. Il est essentiel que les progrès de la recherche puissent à court ou moyen terme, grâce à des transferts technologiques, déboucher sur des innovations qui profitent à l'ensemble du tissu économique. L'objectif est **de faire de l'Île-de-France la région la plus favorable au monde pour convertir les idées en innovations et les innovations en produits**. Cela implique de renforcer les liens entre le monde académique et le monde économique :

- en soutenant la recherche fondamentale;
- en encourageant les échanges entre les laboratoires de recherche et de R&D, et les entreprises (PME, ETI et structures de l'économie sociale et solidaire);



© Guillaume Binet/MYOP

« LES ENJEUX RÉGIONAUX ET MONDIAUX SONT BIEN IDENTIFIÉS »

Avec Jean-Luc Beylat, président de Systematic Paris Region

Que pensez-vous d'Impact 2028 ?

C'est un motif de satisfaction en soi qu'une grande région de recherche et développement comme l'Île-de-France se dote d'une telle stratégie en s'appuyant sur l'expertise des acteurs de l'innovation. On peut aussi se féliciter de la justesse des analyses. Climat, raréfaction des ressources, souveraineté, inégalités, accès au travail... les enjeux régionaux et mondiaux sont bien identifiés. De plus, cette stratégie a le mérite de prendre en compte les interactions avec les grands pôles technologiques du continent.

Comment voyez-vous votre implication dans cette stratégie ?

Nous allons poursuivre notre travail conformément aux orientations fixées dans cette nouvelle

stratégie régionale. Systematic est un pôle de compétitivité, plus précisément, le pôle européen des deep tech (intelligence artificielle, informatique quantique, photonique, drones, etc.). Notre métier consiste à animer cet écosystème : nous mettons les entreprises en relation pour faire émerger de nouvelles technologies, de nouveaux produits ou de nouveaux services.

Quelles sont, selon vous, les priorités de l'axe 4 ?

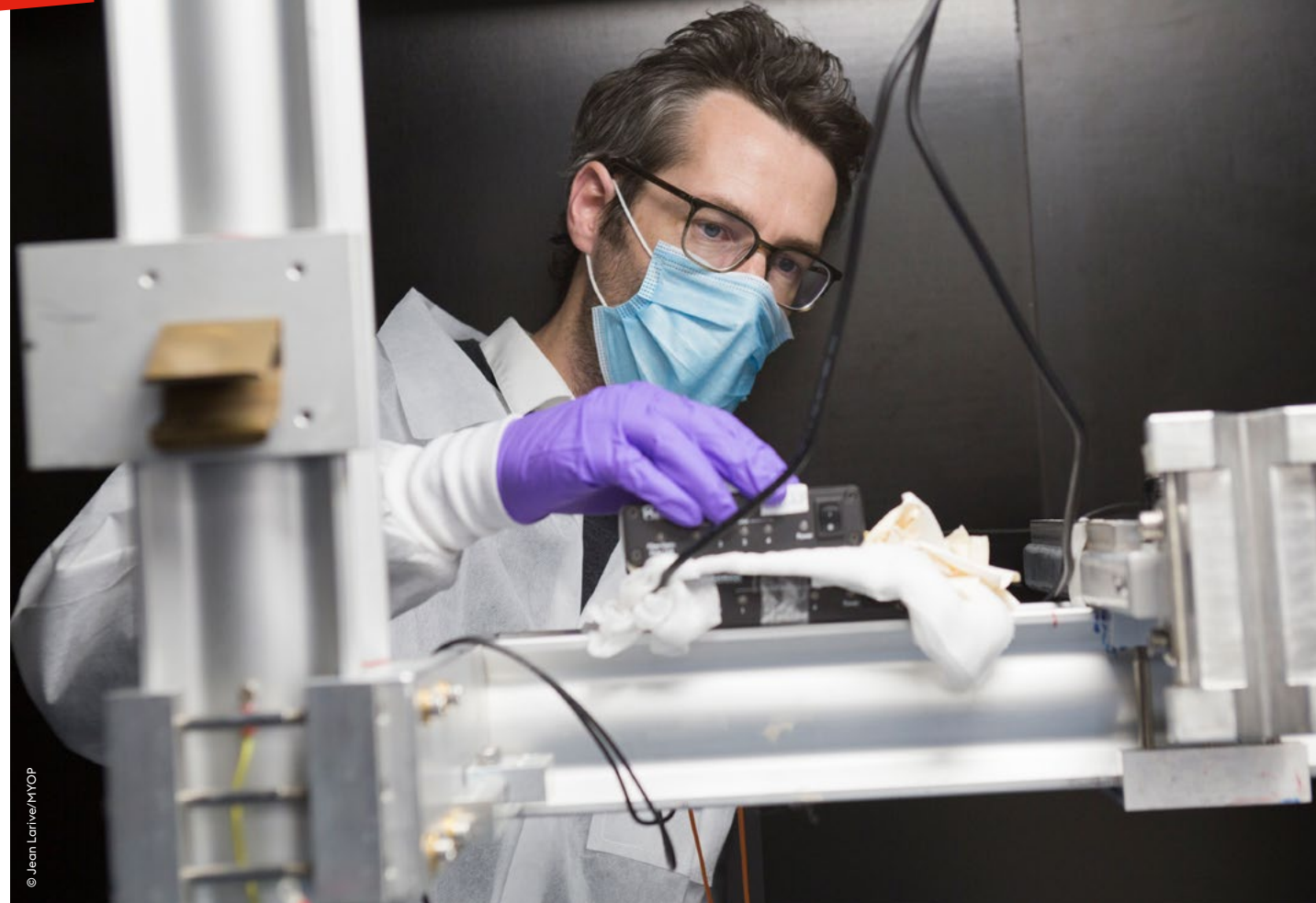
Il nous faut tout d'abord renforcer le positionnement de l'Île-de-France sur ces technologies clés que sont les deep tech. Le second enjeu est climatique : comme toutes les grandes régions du monde, la région doit prendre part à ce changement de paradigme qui nous impose d'apprendre à partager et à optimiser nos consommations.

AXE 5

Rester une région attractive pour les entreprises et les talents

Première région économique d'Europe, l'Île-de-France est naturellement attractive pour les entreprises et les talents. À première vue, rien ne semble entraver cette dynamique. En 2020, 184 projets d'implantation ou d'extension ont été relocalisés en Île-de-France à la suite du Brexit. Toujours en 2020, malgré la pandémie, les investissements étrangers ont créé 11.000 nouveaux emplois dans la Région : un record. Ces investissements ont depuis longtemps fait de Paris la première place financière d'Europe, devant Amsterdam, Dublin et Francfort, et renforcé sa position dans des secteurs très concurrentiels comme les sciences du vivant. L'Île-de-France a par ailleurs retrouvé sa place de leader pour l'attractivité de ses centres de R&D, contribuant à faire de la France l'un des pays les plus innovants au monde.

Ce tableau doit cependant être nuancé. Car l'Île-de-France n'attire plus autant que par le passé les salariés, notamment les cadres. Depuis une dizaine d'années, le solde migratoire de la région est négatif : elle perd entre 60.000 et 90.000 habitants par an. Un mouvement qui s'est accéléré avec la crise sanitaire. Le télétravail et les confinements successifs ont fait naître une envie de changement, y compris chez des personnes qui n'avaient jamais envisagé de vivre ailleurs. Le coût élevé de la vie, le besoin d'espace et de proximité avec la nature et les temps de transports jugés trop longs sont les principaux motifs invoqués par les Franciliens qui ont décidé de partir. C'est un enjeu majeur pour l'attractivité régionale, auquel Impact 2028 se doit d'apporter des réponses.



© Jean Larive/MYOP

L'Île-de-France a par ailleurs retrouvé sa place de leader pour l'attractivité de ses centres de R&D.

1. Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France

En 2021, la Région Île-de-France a accueilli 404 projets d'investissements internationaux (+20% par rapport à 2020), lesquels ont créé près de 10 200 emplois. Cela ne doit pas faire oublier la concurrence très forte en France et en Europe : d'autres régions et métropoles sont également très bien positionnées dans l'accueil des capitaux étrangers.



© Julien Daniel / MYOP

« UNE RÉGION INNOVANTE, SOUVERAINE, MAIS AUSSI PLUS JUSTE ET PLUS INCLUSIVE »

Avec **Lionel Grotto**, directeur général de Choose Paris Region

Que pensez-vous d'Impact 2028 ?

La précédente stratégie a atteint son objectif : l'Île-de-France est redevenue une destination privilégiée pour les investisseurs étrangers. Avec Impact 2028, on observe une évolution : ce qui est affiché, ce n'est plus seulement la volonté d'être les premiers, c'est de bâtir une région innovante, souveraine, mais aussi plus juste et plus inclusive. Cela répond aux attentes des citoyennes et citoyens, mais également à celles des entreprises qui souhaitent que la Région soit en pointe sur ces différents sujets.

Comment voyez-vous votre implication dans cette stratégie ?

L'un des défis que nous devons relever au cours des prochaines années sera de véhiculer une seule et même image de marque auprès

de nos différents publics. Faire la promotion de l'Île-de-France auprès des salariés, des nouveaux talents, ou des personnes de passage à Paris n'est pas moins important que de convaincre les investisseurs des atouts dont nous disposons. Il est important de tenir un discours cohérent, quel que soit le canal utilisé.

Quelles sont, selon vous, les priorités de l'axe 4 ?

Le principal enjeu est de donner envie de cette région qui n'est pas toujours bien comprise, pas toujours connue et aimée. Cela implique de convaincre par les faits et par les discours. Cela demande aussi d'avoir une vision globale de l'attractivité, qui comprenne l'attractivité économique, culturelle, touristique et résidentielle pour celles et ceux qui vivent en Île-de-France ou qui souhaiteraient s'y installer.

Pour renforcer son attractivité, **l'Île-de-France doit attirer l'attention des investisseurs sur les filières pour lesquelles elle dispose d'écosystèmes de niveau mondial** : l'aéronautique-spatial-défense, l'automobile, l'énergie, l'intelligence artificielle, le quantique, la santé... L'enjeu est de permettre de nouvelles implantations comme des centres de décision, des centres de R&D, des projets d'infrastructure structurants (incubateurs, centres de formation et écoles...), ainsi que des grands projets industriels (production d'hydrogène, fabrication de batteries, etc.).

Impact 2028 prévoit plusieurs leviers d'action :

- soutenir l'agence de promotion et d'attractivité internationale Choose Paris Region dans la prospection des entreprises étrangères, des talents et des salons professionnels;
- créer un dispositif complémentaire pour cibler les entreprises nationales;
- s'appuyer sur des chefs d'entreprises prêts à s'impliquer comme ambassadeurs pour promouvoir le territoire à l'étranger;
- favoriser l'accueil des grands projets de développement, à haute valeur ajoutée (industrielle, techno-

logique, etc.), dans un contexte de sobriété foncière, en libérant des espaces de compensation.

2. S'appuyer sur les grands événements et sur le tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires est un des piliers de l'économie francilienne : à lui seul, il représente 7 % du PIB régional. Le secteur a cependant été fragilisé par la crise sanitaire, et les perspectives de reprise sont encore incertaines. L'enjeu est aujourd'hui de **soutenir l'activité pour que l'Île-de-France conserve son leadership mondial dans ce domaine.**

La Région dispose de plusieurs moyens d'action :

- attirer en Île-de-France les événements et salons valorisant les filières stratégiques du territoire (intelligence artificielle, cybersécurité, quantique...);
- faire découvrir aux TPE et PME franciliennes les possibilités qu'offrent ces événements;
- faire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024 une vitrine pour les entreprises franciliennes : cela pourrait générer 10,7 milliards



d'euros de retombées économiques et permettre la création de 250.000 emplois dans la Région;

- développer le potentiel de la grande couronne pour accueillir des événements et des touristes d'affaires.

Ce sujet est également porté par le **Schéma de développement des tourisms et des loisirs** adopté par la Région en mai 2022.

3. Améliorer la qualité de vie pour attirer et retenir les talents et les cadres

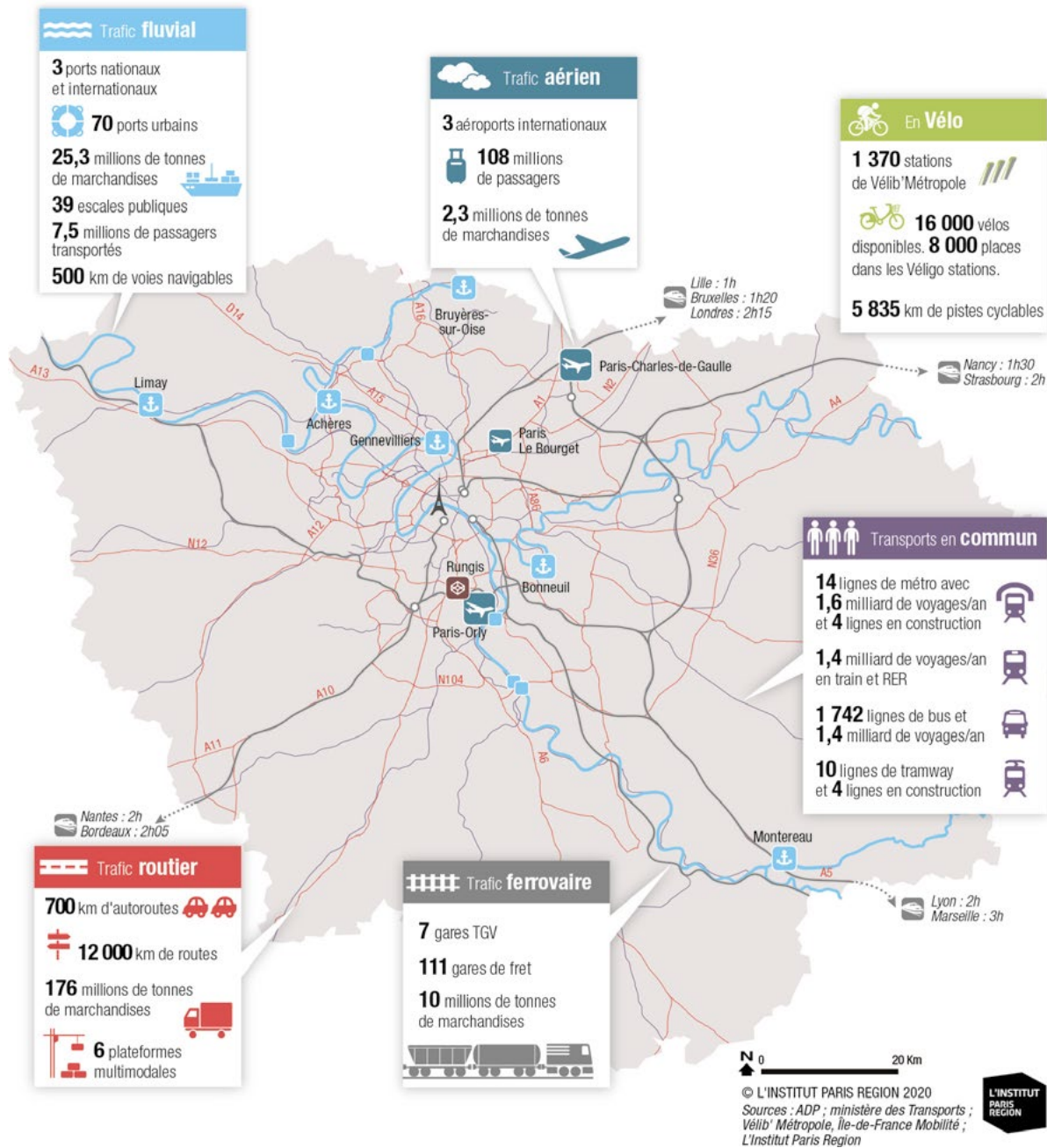
Depuis 2008, le solde migratoire déficitaire de l'Île-de-France met en évidence un problème d'attractivité résidentielle. Le phénomène touche plus les cadres que les jeunes qui étudient ou entrent dans la vie active.

Les raisons de cette désaffection sont bien identifiées : cherté des logements, temps de transports, pollutions... Autant d'éléments qui contribuent à une insatisfaction répandue et accentuée par la crise sanitaire. Si rien n'est fait, le risque est que la tentation du départ s'étende à davantage d'actifs et se traduise par une perte en qualifications ou en capacités entrepreneuriales.

La Région peut et doit répondre à cette aspiration pour une meilleure qualité de vie. Elle se fixe plusieurs objectifs : photos d'illustration :

- **une plus grande place à la nature en ville** et en bordure de ville : 1.000 hectares d'espaces verts supplémentaires d'ici 2025 et 1.500 d'ici 2030, création de quatre réserves naturelles régionales et d'un cinquième parc naturel régional francilien;
- **une alimentation de qualité** : multiplication par 5 de la part de produits locaux dans l'alimentation d'ici 2030, poursuite du soutien à l'agriculture biologique pour passer de 30.000 hectares en 2020 à 45.000 hectares en 2022 et 140.000 hectares en 2030;
- **un plan de mobilité propre** : transition des lignes de bus vers des énergies bas carbone, interdiction des véhicules diesel en 2030, aide à l'achat d'un véhicule propre, aménagement de 100.000 places de stationnement vélo dans les gares franciliennes, suite du plan d'investissements anti-bouchons;
- **le soutien aux innovations** dans les domaines de la réduction des bruits et de l'amélioration de la qualité de l'air.





4. Intégrer les nouveaux modes de travail

Ce phénomène général s'est accéléré avec la pandémie de Covid 19 : le télétravail photo télétravail progresse et fait croître l'usage des outils numériques. La part du travail indépendant tend également à augmenter. Cette tendance est particulièrement marquée en Île-de-France où, déjà en 2015, un emploi sur dix était occupé par un travailleur indépendant.

L'organisation du travail et les outils doivent être repensés pour intégrer les nouveaux modes de travail. La Région sera aux côtés des entreprises pour démocratiser les nouvelles technologies (intelligence artificielle, machine learning, internet des objets) et développer l'offre de tiers-lieux, en particulier dans les territoires fragiles (zones de reconquête économique (ZRE), zones rurales et quartiers prioritaires de la politique de la ville).

5. Accompagner les grands projets d'infrastructure et capitaliser sur leur développement

Avec ses 25.000 kilomètres de routes, ses trois aéroports internationaux, ses sept gares TGV et Haropa Port, l'Île-de-France dispose d'un réseau de transports complet relié au reste de l'Europe et du monde. De nombreux projets sont par ailleurs en cours pour renforcer les transports du quotidien, dont le réseau est déjà l'un des plus denses au monde.

La Région a pris plusieurs engagements pour poursuivre le développement de ces infrastructures stratégiques pour le territoire :

- respecter le calendrier du Grand Paris Express : avec 200 kilomètres de lignes et 68 gares, il rapprochera les Franciliennes et les Franciliens de l'emploi, de l'enseignement et de la formation ;
- renforcer l'accessibilité des espaces économiques et des services aux entreprises, avec une priorité donnée aux mobilités durables ;
- identifier les infrastructures et projets d'infrastructures stratégiques, et les promouvoir sur le territoire grâce aux outils de marketing territorial.

LE CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL DE LA VALLÉE DE LA SEINE



Au-delà de la parenté géographique des territoires, de nombreux liens se sont construits entre l'Île-de-France et la Normandie, notamment au travers du Contrat de plan interrégional de la Vallée de la Seine. Depuis 2015, celui-ci a permis d'accompagner de nombreux projets novateurs en matière de logistique du futur, d'économie circulaire, de méthodes organisationnelles, de mutualisation des processus, de développement des circuits courts et d'écologie industrielle.

L'ambition partagée par nos deux régions est d'approfondir cette intégration interrégionale pour favoriser un développement économique apportant emplois et qualité de vie, tout en préservant un écosystème fluvial riche mais fragile.

Les grandes orientations envisagées sont les suivantes :

- travailler sur l'attractivité de la Vallée de la Seine et sa stratégie de marketing territorial ;
- consolider le tissu industriel ainsi que le tissu logistique de la Vallée de la Seine ;
- développer la filière hydrogène, en s'appuyant sur une production décarbonée et/ou verte d'électricité ;
- conduire des démarches communes de protection de l'environnement et d'adaptation au changement climatique ;
- renforcer le potentiel économique par le développement touristique et culturel.

AXE 6

Simplifier, moderniser et renforcer la coordination de l'action publique au bénéfice de l'Île-de-France, de ses territoires et de ses entreprises

Il est bien difficile aujourd'hui pour une entreprise d'identifier le ou les dispositifs d'accompagnement qui lui correspondent, tant l'offre est abondante. Chambre de commerce et d'industrie (CCI), chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), Medef, Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), Région Île-de-France ... : ces acteurs ou leurs organismes associés disposent tous d'un catalogue de prestations. Les collectivités territoriales infrarégionales proposent également des services similaires aux entreprises. Ces actions se superposent, créant des doublons, avec à la clé une déperdition de moyens, une perte de temps pour les entrepreneurs et une impression d'illisibilité quant aux rôles et aux missions de chacun. Il est donc indispensable de créer des synergies entre les acteurs de l'accompagnement pour que le service public gagne en efficacité et en efficience. Une autre difficulté est que nombre d'entreprises n'ont pas connaissance des aides auxquelles elles ont droit. Il est impératif d'aller à leur rencontre, notamment dans les territoires dits fragiles.



Cette communication doit s'accompagner d'un pacte de simplification et de modernisation. Simplifier l'accès aux aides doit guider l'action de tous les acteurs franciliens, au premier rang desquels le tandem Région-établissements publics de coopération intercommunale ou territoriaux (EPCI/EPT) et les opérateurs financiers. La qualité de cette relation client entre les acteurs régionaux et les entreprises sera un indicateur clé de cette stratégie Impact 2028 au même titre que la création d'emploi et l'impact territorial et écologique.

Enfin, nous évoluons dans un monde plus incertain et plus agité, dans lequel des crises (sanitaires, économiques, environnementales...) peuvent survenir rapidement et à tout moment. Cela implique de renforcer notre capacité d'analyse afin de pouvoir anticiper les transformations de l'économie francilienne.

**Simplifier l'accès
aux aides pour
les entreprises doit
guider l'action de tous
les acteurs franciliens.**



© Herve Boutet

1. Pour une gouvernance renouvelée, active et partenariale de l'action économique régionale

Impact 2028 doit être plus qu'une simple liste de mesures : **c'est un cadre en vue d'une coordination renforcée entre les acteurs du développement économique.** Il est essentiel qu'Impact 2028 permette de mieux articuler les interventions relevant de la Région et celles de l'État, des territoires et des acteurs économiques.

Cette nouvelle approche sera possible grâce à une gouvernance partagée associant toutes les parties prenantes de l'action publique régionale. Elle reposera sur trois collèges qui auront pour missions de piloter et de déployer Impact 2028 :

- un collège « entreprises » représentatif du tissu économique;
- un collège des « partenaires du développement économique et de l'innovation » (services de l'État, Banque de France, Business France, Caisse des dépôts, chambres consulaires, Bpifrance, CPME, MEDEF, Pôle Emploi, etc.);
- un collège des « territoires » composé de représentants des bassins d'emploi, de la Métropole du Grand Paris et des agences départementales de développement économique.

Ces trois collèges se réuniront chaque semestre et exerceront une mission de conseil auprès de l'exécutif régional. Ils s'assureront également de la performance opérationnelle des actions conduites dans le cadre d'Impact 2028 et de leur adéquation aux besoins des entreprises et des territoires. Ils participeront à ce titre au suivi et à l'évaluation d'Impact 2028.

2. Pour une Région ancrée et proche des territoires, capitalisant sur la mobilisation et la coopération des acteurs publics pendant la crise de la Covid-19

La gouvernance territoriale et les coopérations entre opérateurs constituent un facteur de déve-



© Hugues-Marie DUCLOS - Région Île de France



© Herve Boutet

loppement économique au même titre que les investissements dans l'éducation, les infrastructures et l'innovation. L'enjeu est aujourd'hui de tirer profit des pratiques mises en œuvre pendant la crise sanitaire et de collaborer de façon plus étroite avec l'ensemble des acteurs du développement économique. Nous devons pour cela repenser les relations entre les différents partenaires :

- **les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et établissements publics territoriaux (EPT) pour bâtir des projets de développement économique communs** : il est prévu de créer un réseau de développeurs économiques franciliens qui visera à favoriser les échanges d'information (dispositifs d'aides, événements en direction des entreprises, évolutions législatives, etc.). Ce réseau permettra également de partager des bonnes pratiques sur des enjeux comme l'égalité hommes-femmes, la RSE ou encore la cybersécurité;
- **l'État** (sécurité économique et numérique, grands projets, organisation spatiale de la région Île-de-France, enjeux de souveraineté, d'innovation et de soutien aux filières stratégiques, etc.);
- **les acteurs publics locaux volontaires** en fonction de leurs champs de compétences (agences départementales de développement, MEDEF, CPME, etc.);
- **les chambres consulaires** (CCI, CMA, etc.).

3. Un pacte de simplification pour les entreprises, partagé avec les collectivités franciliennes et les opérateurs financiers : des engagements et des résultats concrets

La simplification réduit les charges administratives et permet ainsi un gain de temps et des économies. Elle facilite la vie des salariés. Elle rend également la réglementation plus visible et prévisible, et sécurise



© Hugues-Marie DUCLOS - Région Île de France

« LE MEDEF S'ENGAGERA ACTIVEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT D'IMPACT 2028 »

Par **Daniel Weizmann**, président du Medef Île-de-France

Le Medef a participé activement à l'élaboration d'Impact 2028. Nous nous félicitons que nos préconisations aient été intégrées dans les six orientations stratégiques définies dans le projet. Celles-ci portaient particulièrement sur les enjeux liés à la qualité de vie des Franciliennes et des Franciliens, sur les difficultés de recrutement des entreprises, et enfin sur le lien insuffisant entre le secteur régional de la recherche et

développement et le tissu économique francilien. Nous souhaitons nous engager activement dans le déploiement d'Impact 2028 : nous pourrions participer à la gouvernance économique au niveau de la région et informer les entreprises des nouveaux dispositifs de soutien. Enfin, nous espérons jouer un rôle majeur au sein de la nouvelle agence de l'orientation qui verra le jour début 2023.



© Julien Pebrel / MYOP

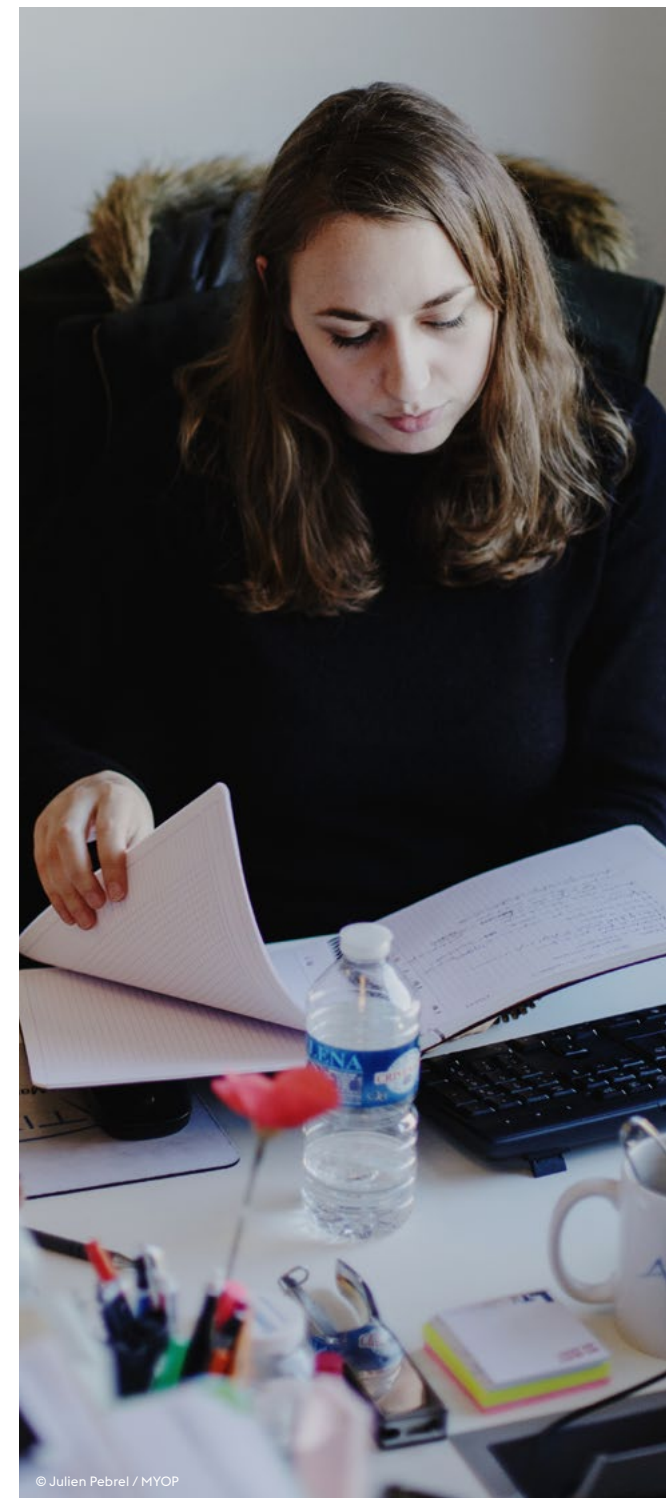
l'environnement juridique des entreprises. L'un des objectifs d'Impact 2028 est de **simplifier au maximum l'accès aux aides pour les entreprises franciliennes**, au travers de deux mesures :

- la mise en place d'une **interface régionale unique de dépôt des dossiers** qui seront partagés par l'ensemble des opérateurs franciliens attribuant des aides aux entreprises ;
- l'installation dans chaque bassin d'emploi et de formation d'une **Maison de l'économie et de l'innovation d'Île-de-France** : en s'appuyant sur les acteurs déjà implantés, les entrepreneurs et entrepreneuses y trouveront toutes les compétences nécessaires pour obtenir une réponse rapide et de qualité à leurs demandes, notamment concernant le montage des dossiers et les aides mobilisables.

4. Suivre et évaluer l'action économique régionale en s'appuyant sur des outils d'aide au pilotage renforcés

Agir dans un monde incertain implique de disposer d'outils d'analyse permettant, au-delà des conjonctures, d'identifier les tendances de fond susceptibles d'impacter l'économie francilienne à court, moyen et long termes. L'importance de l'enjeu justifie de fédérer les expertises franciliennes en la matière. C'est pourquoi la Région déploiera **un réseau d'analyse et de prospective qui aura pour mission d'anticiper les grandes transformations qui devront guider nos choix aux cours des prochaines décennies**.

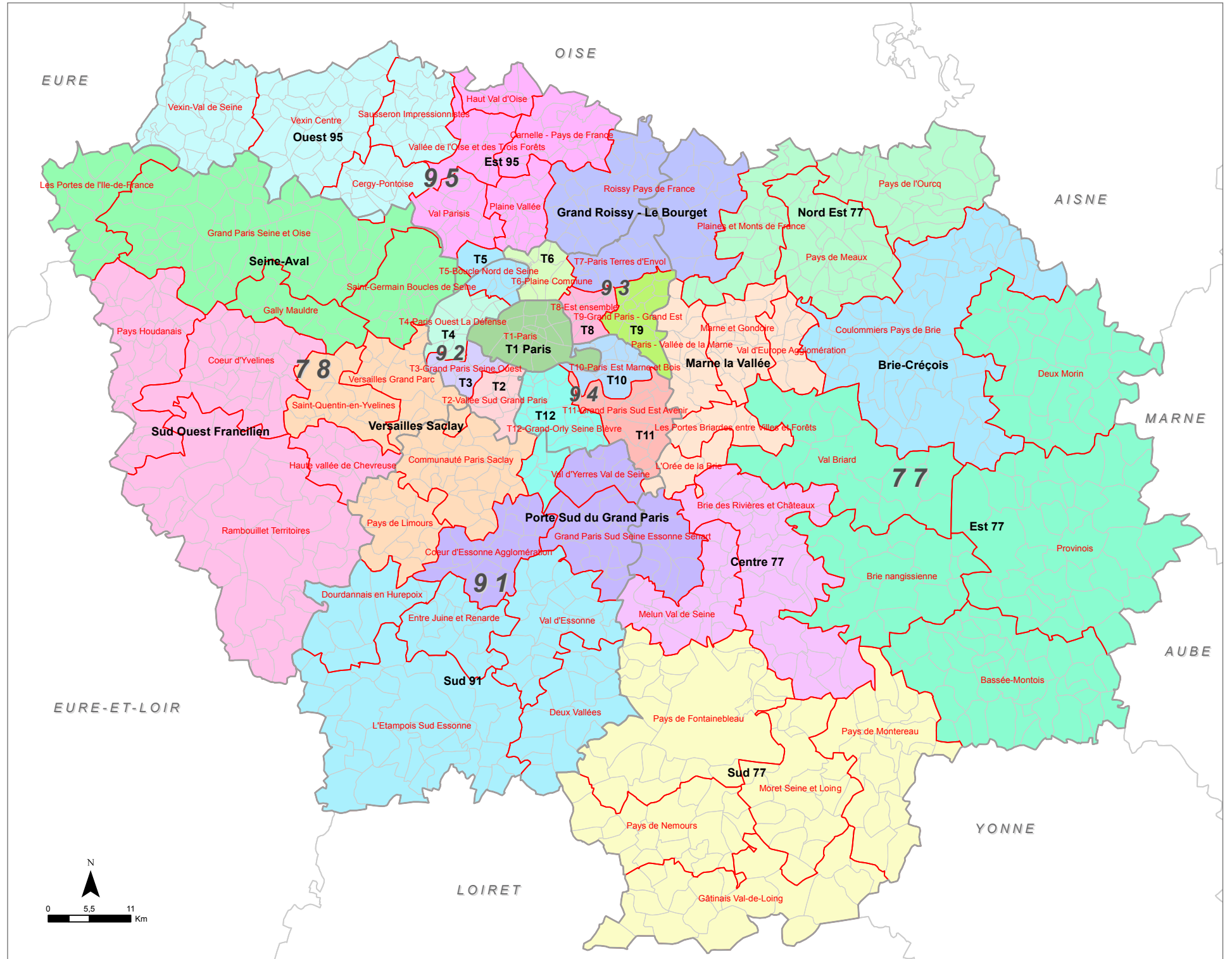
Copilotée par l'État et la Région, cette initiative pourrait être animée par l'Institut Paris Région. Elle associera des opérateurs de l'État (Pôle emploi, INSEE, Banque de France, Bpifrance, etc.), le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), le Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES), les réseaux consulaires, le club des entreprises de taille intermédiaire (Club ETI), ainsi que des fédérations et des syndicats professionnels.



© Julien Pebrel / MYOP

Les bassins d'emploi en Ile-de-France

- Brie-Créçois
- Centre 77
- Est 77
- Est 95
- Grand Roissy - Le Bourget
- Marne la Vallée
- Nord Est 77
- Ouest 95
- Porte Sud du Grand Paris
- Seine-Aval
- Sud 77
- Sud 91
- Sud Ouest Francilien
- Versailles Saclay
- T1 Paris
- T2
- T3
- T4
- T5
- T6
- T8
- T9
- T10
- T11
- T12
- Intercommunalités



Réalisation © CRIF-MS3-DICoMAP-2020
 Sources : IGN - GéoFLA@ Départements / IGN - GéoFLA@ Communes / CRIF-2020





© Pierre Hybre / MYOP



© DK



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr
www.europeidf.fr

-  **RegionIleDeFrance**
-  **@iledefrance**
-  **iledefrance**